

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fin du roaming : une barrière se lève entre l'Europe et les Outremers

La fin du roaming, c'est maintenant, et c'est grâce à l'Europe.

Dès la proposition de la Commission en 2013, le Parlement européen sur proposition de Younous Omarjee avait demandé que la fin des surcoûts s'applique aussi dans les Outremers. Pour le député européen Younous Omarjee, c'est aujourd'hui le résultat d'une longue bataille commencée en janvier 2014 avec le vote de ses amendements demandant à ce que les RUP soient incluses, puis le travail d'alerte mené auprès du gouvernement, des médias et des autorités de la concurrence et de la surveillance des opérateurs téléphoniques.

« C'est une véritable révolution pour les citoyens de toute l'Europe et d'Outremer. Une barrière de plus est levée et nous pourrons demain nous aussi, citoyens ultramarins, circuler encore plus facilement en Europe » se réjouit le député européen. Et d'ajouter, *« voilà une bataille concrète, avec un résultat concret qui met fin à une injustice, participe à la lutte contre la vie chère et change la vie des gens. C'est cette Europe-là que nous aimons, quand elle est courageuse face aux multinationales et aux monopoles, quand elle est proche des attentes des peuples. C'est cette Europe-là pour laquelle nous nous battons. »*

Pour rappel, ces frais d'itinérance étaient ceux pratiqués par les opérateurs téléphoniques lorsqu'un consommateur circulait entre deux pays européens. Tout un chacun a pu déjà faire l'expérience de factures exorbitantes lors d'un déplacement dans un autre pays en Europe, ou pour les ultramarins, même lors d'un déplacement en métropole.

En 2013, la Commission européenne a lancé une proposition de supprimer progressivement ces frais, considérés comme des barrières à la libre circulation, pour permettre à terme aux citoyens européens d'exercer véritablement leur liberté fondamentale de circuler en Europe. Le Parlement européen avait lui exigé sa suppression totale. Nous y sommes aujourd'hui enfin parvenus.

Younous Omarjee avait alors alerté sur la situation des Outremers et de l'itinérance ultramarine (entre la métropole et les Outremers) et fait adopter, lors de l'examen du texte au Parlement européen, des amendements visant à garantir que la fin du roaming s'appliquerait bien à tous les territoires européens, sans distinction et quel que soient les spécificités nationales. *« Avec l'adoption de ces amendements, le Parlement européen pointe du doigt la situation particulière des Outremers et l'existence d'une discrimination à leur égard »*, rappelait-il en avril 2014 suite à ce vote.

Le règlement européen, tel qu'adopté en 2015, exigeait que les Etats membres garantissent la fin du roaming d'ici le 15 juin 2017, soit aujourd'hui. C'est dans ce cadre que l'Assemblée nationale a adopté en 2016 dans la loi d'actualisation du droit des Outremers, un amendement visant à supprimer les surcoûts de l'itinérance ultramarine au 1er janvier 2016. Et que la plupart des opérateurs ont eux-mêmes anticipé l'entrée en vigueur du règlement européen en prévoyant de nouveaux régimes tarifaires sans frais d'itinérance, notamment entre les Outremers et la métropole.